



COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

Le Jeudi 9 avril 2026, la Commission de surveillance s'est réunie au siège de l'APCLD. Nous avons vérifié :

- Les aides pécuniaires
- Les factures des fournisseurs
- Les notes de frais

Pour les aides pécuniaires, nous avons constaté que les dossiers étaient traités avec rigueur en tenant compte des situations personnelles souvent très difficiles des demandeurs.

Pour ce qui est des factures des différents fournisseurs, nous nous sommes assurés que le process était respecté (Devis, bon de commande, bon de livraison, code analytique, n° de pièce et signature). Nous n'avons constaté aucune divergence.

En ce qui concerne les notes de frais, nous n'avons pas constaté d'anomalies.

Les dépenses sont cohérentes avec les missions de notre association et vérifiées doublement par les coordinatrices puis la directrice adjointe ou la directrice.

De plus, l'application Lucca exige une preuve d'achat pour chaque dépense saisie sinon pas de remboursement.

Toutes les charges sont conformes à l'objet de l'association.

La Commission de surveillance :

**Martine COROT
Alain COROT
Marie-Annick THIERY**